



Rosières
près Troyes

République Française
Département de l'Aube

Extrait du Registre des Délibérations CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 18 MAI 2026

Nombre de Membres : 27	
Membres en exercice	27
Présents	20
Votants	26
Quorum	14

Date de convocation : 11 mai 2026
Affichage de la convocation : 11 mai 2026
Délibération 2026-05-056
Secrétaire de séance : Chris MANIERI-BIGORGNE
Rapporteur : Jean-Francis MILLEY

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à vingt heures, le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Arnaud RAYMOND**, Maire.

Présents :

M. Arnaud RAYMOND, Mme Elodie KACZMAREK, M. Michel OUDIN, Mme Catherine BLUM, M. Jean-Marie BAILLY, M. Daniel GAC, Mme Annie CHARIÉ-BRANGBOUR, Mme Marlène GAURIER, M. Jean-Francis MILLEY, M. Francis PERRIN, M. Rémi DAUPHIN, M. Pascal VIEVILLE, M. Jean-Bernard RICHARD, Mme Caroline HECKLY, Mme Malika HADDOU, M. Ioan Cristian NACU, Mme Cécile RIGAUD, Mme Aurélie BROYON, M. Anthony PARIS, M. Chris MANIERI-BIGORGNE, conseillers municipaux,

Absente :

Mme Natacha VAIRELLES

Absents excusés :

M. Raphaël GELARD – mandataire – Mme Malika HADDOU
Mme Françoise POINSENOT – mandataire – M. Daniel GAC
Mme Stéphanie JONIAUX – mandataire – M. Francis PERRIN
Mme Valérie RUINET – mandataire – Mme Marlène GAURIER
M. Bruno MAYEUR – mandataire – M. Michel OUDIN
Mme Emilie FIN – mandataire – M. Anthony PARIS

formant la majorité des membres en exercice.

Convention relative à la prise en charge et à la gestion des chats errants sur la commune de Rosières-près-Troyes

La prolifération des chats errants sur la commune engendre des nuisances diverses et nécessite une régulation respectueuse du bien-être animal.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 2212-2 alinéa 7) et du Code rural et de la pêche maritime (article L.211-24), il appartient au Maire de prendre toutes dispositions visant à empêcher la divagation des animaux errants sur la voie publique.

Dans ce cadre, la Commune de Rosières-près-Troyes a confié la capture, la stérilisation et l'identification des chats errants à l'association Mimine et Roudoudou pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 2 juillet 2026.

Le partenariat ayant été concluant sur la période identifiée, il convient aujourd'hui d'approuver son renouvellement à compter du 3 juillet 2026 par la mise place d'une convention, dont vous trouverez le projet ci-après, précisant les engagements de chaque partie.

Ainsi, L'ensemble du Conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat avec l'association Mimine et Roudoudou pour la mise en œuvre d'un programme de gestion des chats errants sur le territoire communal, selon les termes définis dans le projet de convention,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

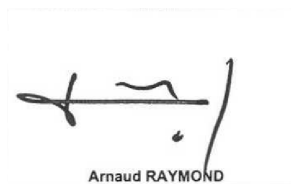
Résultat du vote :

Pour : 26 / Contre : 0 / Abstention : 0 / Ne prend pas part : 0

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Rosières-près-Troyes,
Pour extrait conforme,
Le 19 mai 2026,

Le Maire,
Arnaud RAYMOND,



Arnaud RAYMOND

Arnaud RAYMOND
2026.05.21 09:29:10 +0200
Ref:11036128-16639656-1-D
Signature numérique
Le Maire